



Morangis (91)

**Créer en ville
de nouveaux lieux
de sport et d'agriculture**

REPENSER LA VILLE DE DEMAIN

UNE CONCEPTION DES ZONES URBAINES EN PLEINE MUTATION



- La perception de la ville change et impose de repenser l'espace public pour que la vie y soit plus agréable, notamment grâce à la mise en place de **lieux récréatifs et sportifs**.
- Les modes de consommation urbains évoluent. Les citoyens aimeraient bénéficier de productions locales et responsables de fruits et légumes. C'est l'objectif des **fermes urbaines**.
- Les citoyens souhaitent **d'avantage d'espaces verts, qui soient également des lieux d'échanges et de partage**.

UN SITE DÉLAISSÉ TRANSFORMÉ EN ESPACES DE VIE

L'objectif ?

- Permettre à la commune de Morangis de proposer de nouveaux usages concertés à un site en déshérence.
- Amener la nature et le sport en ville grâce à la création d'un potager urbain et à la réhabilitation d'un plateau de tir à l'arc.
- Permettre aux habitants de s'approprier deux nouveaux espaces au cœur de la ville, jouant un rôle bénéfique pour :

LA SANTÉ



LE LIEN SOCIAL



L'ENVIRONNEMENT



LA PÉDAGOGIE



Comment ?

- La remise en état du site est financée par la valorisation des terres inertes issues des chantiers immobiliers des environs. Ces dernières permettront de niveler le sol afin de l'adapter aux futurs usages du site : terrain agricole et terrain de sport.



OFFRIR UN NOUVEL ESPACE D'AGRICULTURE URBAINE ET DE PRATIQUE DU SPORT



Un potager municipal pour ramener plus de nature en ville

- Implantation d'un potager municipal de 5 390 m². Cette zone de maraîchage raisonné est destinée aux écoles communales.
- L'exploitation du potager est optimisée par l'apport de terres excavées. Le sol abîmé est ainsi recouvert par une strate de terres inertes et de terres végétales fertiles. Le nouveau modelé du terrain favorise également la gestion de l'eau.
- Important rôle pédagogique du site : l'appropriation de ce nouvel environnement permet une éducation à la biodiversité, des échanges et partages autour du jardin.



Un nouveau plateau de tir à l'arc pour développer l'offre sportive

- Un nouvel emplacement extérieur de 10 000 m² dédié à la pratique du tir à l'arc pour le club de la Compagnie d'Arc de Morangis.
- Une pratique du sport en toute sécurité grâce à la mise en place d'un merlon de protection boisé par des arbres fruitiers plantés sur une couche de substrat fertile obtenu par recyclage de terres inertes et de compost vert.
- Un accès au plateau adapté aux personnes à mobilité réduite.

LE PROJET : ORGANISATION ET CHIFFRES

Le projet se développe sur des terrains communaux. Il est entièrement « éco-conçu » avec la ville de Morangis pour définir, en amont avec la collectivité, le contenu des aménagements, leur utilité pour le territoire ainsi que la gestion environnementale du site.

Afin de diminuer les impacts liés aux travaux et de favoriser l'insertion dans le tissu local, ECT propose un aménagement de l'itinéraire pour les apports de terre sur le site.

Démarrage des travaux
septembre 2019

Durée des travaux
4 mois d'apport des terres
2 mois d'aménagement agricole et sportif

Superficie **33 000 m²**
dont **10 000 m²** d'espace sportif
et **5 390 m²** de potager urbain



Vue sur le potager, le chemin PMR et le plateau de tir à l'arc

UN PRINCIPE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Les matériaux utilisés sur ce site sont tous inertes : composés à 95% de terres et 5% de cailloux et bétons concassés utilisés pour les pistes de chantier à l'intérieur du site.

ECT s'inscrit dans la dynamique d'une économie circulaire de réutilisation des terres excavées des chantiers d'Ile-de-France.

Notre pôle « **Développement et Aménagement** » dialogue avec les Collectivités et les Aménageurs pour concevoir des projets de réemploi de ces terres inertes. Des projets concertés et porteurs de biodiversité.

Notre pôle « **Environnement et terres inertes** » identifie les filières de traitement et organise la traçabilité des matériaux.